



ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Master

2ème année

MÉTHODES INFORMATIQUES APPLIQUÉES A LA GESTION DES ENTREPRISES (MIAGE)

parcours Ingénierie des Processus métiers (IPM)

parcours Innovative Information Systems (2IS)

parcours Ingénierie, Données et Analyses (IDA)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2026-2027 en :

Master

2ème année

MÉTHODES INFORMATIQUES APPLIQUÉES A LA GESTION DES ENTREPRISES (MIAGE)

parcours Ingénierie des Processus métiers (IPM)

parcours Innovative Information Systems (2IS)

parcours Ingénierie, Données et Analyses (IDA)

est composée comme suit :

- ALIGON Julien - Maître de conférences
- ANDONOFF Eric - Maître de conférences
- HANACHI Chihab - Professeur des universités
- NAVARRE David - Maître de conférences
- RAVAT Franck - Professeur des Universités
- SIMONCINI David - Maître de conférences
- SONG Jiefu - Maitre de conférences

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, 27/01/2026

Hugues KENFACK
Président

